

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 14 (1869)
Heft: 3

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

f) Emploi et but des modèles, types et calibres pour le contrôle des parties de fermeture.

g) Examen et vérification du fusil transformé terminé: défauts tolérables, défauts réparables, défauts entraînant le rebut de la pièce; indication des procédés de réparations, rhabillages qui ne doivent pas être tolérés. Rédaction des bordereaux de réparations.

h) Epreuves de tir avec bonnes et mauvaises munitions, adapter les pièces de remplacement.

i) Instruction sur les circonstances qui peuvent entraver les fonctions régulières du mécanisme, qu'elles proviennent de munitions défectueuses, de négligence dans les soins de propreté et de manie-
ment, ou d'une connaissance insuffisante du système, principalement sur les circonstances qui empêchent un bon jeu de l'extracteur, qui occasionnent une mauvaise extraction, une mauvaise fonction soit de la broche, soit de l'arrêtoir, soit du ressort d'extracteur, qui font serrer le coin, qui procurent un déchirement du projectile, ou qui produisent des départs accidentels.

k) Entretien et conservation des armes.

La division travaillant sur l'étau a été occupée à la construction d'un appareil de transformation, ainsi qu'à diverses réparations et au remplacement de pièces.

Nous savons que ces cours ont été suivis avec attention et intérêt, chacun montrant un grand empressement à se familiariser avec nos nouvelles armes. Aussi est-il probable qu'ils seront repris dès que l'état de fabrication du nouveau fusil à répétition le permettra; c'est du moins un désir que les assistants ont été unanimes à manifester.

BIBLIOGRAPHIE.

DEUX NOUVEAUX LIVRES DU COMMANDANT DE LA BARRE-DUPARCQ.

Tandis que nous nous disposions à rendre compte d'un nouveau livre du savant directeur de l'école militaire de St-Cyr, un second ouvrage du même auteur nous parvient. Hâtons-nous donc de les enregistrer crainte qu'un troisième ne vienne nous faire rougir plus fort encore de notre lenteur.

Le premier volume dont nous avons à parler est digne de l'attention sérieuse des hommes d'état, des économistes et des militaires. Accueilli très favorablement par l'Académie des sciences morales et politiques, il traite une matière grave et relevée, *les rapports entre la richesse et la puissance militaire des Etats* (1).

(1) Tanera; Paris 1868; 1 vol. grand in-8, de 130 pages.

Après une introduction générale l'auteur passe en revue le militaire ancien et moderne, surtout au point de vue de ses ressources financières; trois chapitres spéciaux sont consacrés à la France, à l'Angleterre, à la Prusse de notre temps, et cet examen approfondi quoique rapide aboutit à la conclusion qu'un Etat doit procéder pour son budget militaire comme un particulier pour ses affaires privées : dépenser suffisamment pour toutes choses utiles, mais ne point dissiper ses ressources pour des futilités et caprices d'un jour. Une conclusion aussi sage — et si peu suivie, hélas, dans l'Europe actuelle — suffirait à fonder le succès de cet excellent travail, qui se recommande en outre par de lumineux tableaux statistiques et par les nombreuses preuves documentales dont l'érudit commandant français enrichit ses publications.

Son second volume, original et utile délassement, porte en tête l'épigraphe « Cave canem », très joliment illustrée. Il nous offre une attrayante étude historique sur *les chiens de guerre* ⁽¹⁾. Si spécial que soit ce curieux sujet, il n'en devient pas moins instructif sous la plume féconde de M. de la Barre-Duparcq. La plupart des cas où les représentants de la race canine se sont distingués à la guerre y sont recueillis avec soin, et le lecteur est ainsi promené agréablement des chiens d'Homère et du Capitole jusqu'à ceux des Zouaves de l'Algérie française. Comme toujours les témoignages authentiques et les sources à l'appui des faits sont consciencieusement indiqués par d'abondantes notes.

UN CHAPITRE MILITAIRE DE M. LE PROFESSEUR RAMBERT.

Le livre de M. Rambert dont nous voulons aussi entretenir nos lecteurs est d'un tout autre genre ⁽²⁾. C'est un début dans la carrière militaire où l'auteur n'a d'ailleurs brillé jusqu'ici que comme un parfait grenadier. Parmi les six fragments que contient cette 3^e série, il s'en trouve un : *Notre forteresse*, qui ne manquera pas d'intéresser le nombreux public de nos soldats-citoyens et même celui plus choisi de nos états-majors.

Dans son double amour de la patrie et des montagnes, M. Rambert s'est posé ces deux questions : « De quel secours a été pour nous le rempart des Alpes ? — De quel secours pourrait-il nous être encore ? » et il résout son problème de manière à fournir sinon un résultat d'application immédiate, du moins un bon jalon pour y parvenir.

La première question est résumée par l'exposé de deux exemples très caractéristiques tirés de l'histoire nationale : Morgarten et Rothenthurm, une victoire et une défaite. L'importance du rôle de la montagne en ces circonstances est mis en évidence d'une manière aussi juste que saisissante. Quant à la deuxième question l'auteur la fait aboutir à une proposition qu'il taxe trop modestement d'*utopie* et qui consisterait simplement dans la création de deux appendices à notre force militaire souvent réclamés déjà d'une façon ou d'une autre par plusieurs experts. Ce serait d'abord l'établissement d'une grande place forte centrale, pour laquelle,

⁽¹⁾ Tanera ; Paris 1869 ; 1 vol. in-16, de 190 pages.

⁽²⁾ *Les Alpes suisses*, 3^e série ; Georg ; Bâle et Genève 1869 ; 1 vol. in-8, de 340 pages.

faisant appel à la nature surtout, on choisirait le Burgenstock près Lucerne ; puis ensuite la formation d'un corps spécial de montagne, de 10 à 15 mille chasseurs de chamois ou membres du Club alpin, armés et équipés *ad hoc*, à la fois infanterie et artillerie portative.

Tout cela offrirait bien quelques difficultés et même certains inconvénients de réalisation, ce qui ne saurait cependant altérer, hâtons-nous de le dire, les patriotiques et séduisantes couleurs sous lesquelles M. Rambert développe ses propositions. Nous espérons les faire connaître plus en détail à nos lecteurs en y joignant les observations que comporte une matière aussi importante.



NOUVELLES ET CHRONIQUE.

L'assemblée générale des actionnaires de la *Revue militaire suisse* qui a eu lieu le 21 janvier dernier, à l'Hôtel des Alpes à Lausanne, a approuvé les comptes de l'exercice de 1868.

Elle a en outre nommé M. le major du génie *Adolphe Dominicé*, de Genève, membre du comité de surveillance en remplacement de M. le lieutenant-colonel Melley, démissionnaire. — Dans sa séance du même jour, le comité de surveillance a choisi pour son président M. le major Dominicé.

Le Département militaire de la Confédération suisse a adressé aux autorités militaires des cantons la circulaire suivante :

Berne, le 15 janvier 1869.

Tit. — Le Département soussigné a l'honneur de vous informer que les règlements d'exercices introduits à titre d'essai, le 18 décembre 1867, ont été remaniés de telle sorte qu'ils n'ont plus de valeur aujourd'hui. Les nouveaux règlements, dont l'impression sera prochainement terminée, peuvent être demandés au commissariat supérieur fédéral des guerres. Le prix en sera fixé plus tard.

Pour le cas où ces règlements qui, à teneur d'une décision de l'Assemblée fédérale, doivent encore être soumis à des essais ultérieurs, devraient encore subir de nouvelles modifications pendant les années prochaines, les cantons recevront, sans frais, pour les règlements qu'ils se seront procurés dans l'intervalle un nombre d'exemplaires correspondant de l'édition définitive.

Agréez, Tit., etc.

Le Chef du Département militaire fédéral,
V. RUFFY.

Nous avons à consigner les récentes décisions du Conseil fédéral ayant trait au militaire.

C'est le 8 janvier que le département a présenté au Conseil le modèle définitif du fusil à répétition destiné à notre armée. Dans ce modèle qui ressemble fort peu au primitif, le chien se trouve remplacé par un ressort à boudin et tout le mécanisme est simplifié d'une manière étonnante. En outre, par suite d'une innovation due encore à M. Vetterli, tout est disposé de telle façon que si le mécanisme